

Agence de Brest : LE PLUi FACTEUR 4, UNE DÉMARCHÉ TRANSVERSALE

Par Philippe LANNUZEL, Directeur des études urbaines à l'ADEUPa

Le nouveau Plan local d'urbanisme de Brest métropole océane, en prenant le nom de PLUi Facteur 4, tient lieu de PLH et de PDU, conformément au Grenelle de l'environnement. Élaboré dans le même calendrier et le même cadre de gouvernance que le Plan Climat Energie Territorial, il affirme la convergence de ces quatre documents de planification.

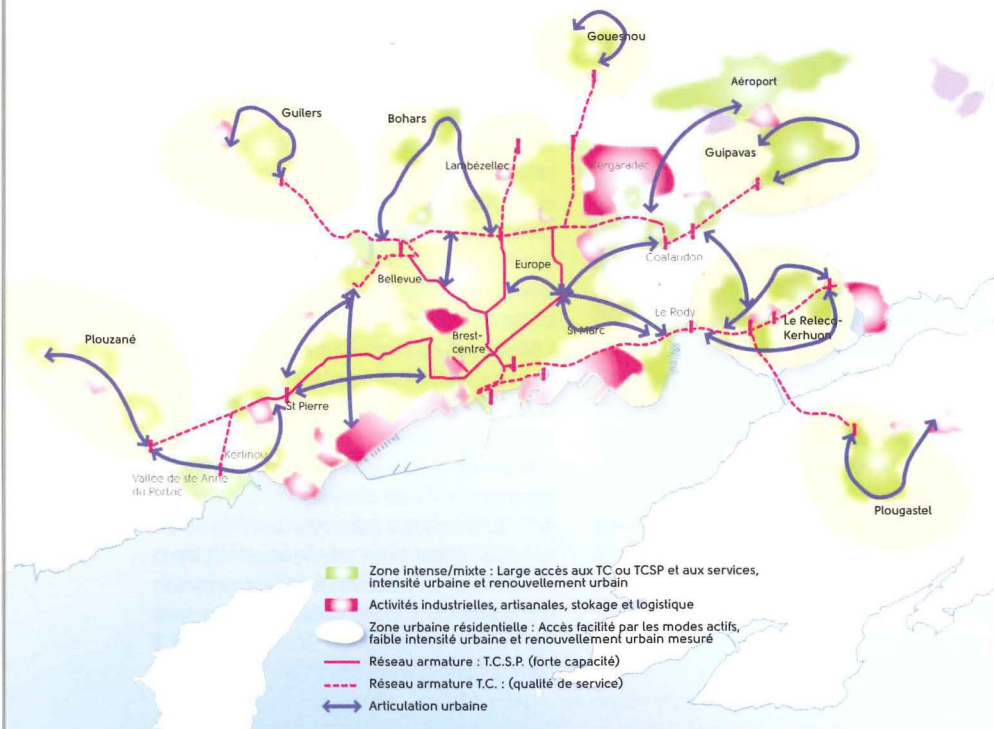
On relèvera le rôle du Plan Climat dans l'accélération du rythme annuel des logements devant faire l'objet de rénovation thermique. Le renouvellement urbain fait vraiment son entrée dans la politique locale de l'habitat au même titre que la question démographique et que l'attractivité résidentielle.

Dans le domaine économique, on a privilégié le centre-ville et ses fonctions métropolitaines pour l'accueil du tertiaire, ce qui renforce le rôle du réseau de transports en commun, notamment du tramway. La densification des parcelles et bâtis existants et des zones d'activités est encouragée, ce qui constitue un ensemble d'éléments favorables à la sobriété énergétique.

Privilégier une ville compacte et bien desservie en transport collectif

La mise en cohérence du système de transport et de l'aménagement urbain correspond bien à l'axe d'engagement n° 3 du Plan Climat Energie Territorial visant à « Animer une mobilité alternative ». L'orientation thématique Déplacements insiste sur l'évolution de l'espace public vers plus de confort et de sécurité pour les modes actifs, piétons et vélos, avec une circulation automobile fluide et apaisée. Il s'agit de privilégier une ville compacte bien desservie en transports en commun, respectant le caractère multipolaire de l'agglomération auquel les habitants sont attachés. L'élaboration conjointe du Plan Climat Energie Territorial a permis de mettre en exergue la nécessité d'une rupture comportementale pour l'atteinte du Facteur 4 avec l'optimisation de l'usage de la voiture individuelle.

La démarche conjointe PCET et PLUi a permis en premier lieu de diffuser la sensibilité « climat et énergie » au sein des différents services et cultures professionnelles et en second lieu dans le contenu même du document. Si le précédent PLU de Brest métropole océane avait déjà favorisé les échanges interservices, cette fois-ci c'est une nouvelle approche du travail collectif qui a été engagée, grâce à une organisation rigoureuse, tant politique que technique, mise en place et tenue tout au long des trois années d'élaboration.



La ville des proximités.

Réalisé en un temps court – moins de trois années – le PLUi a profité de l'expérience passée : dès les années soixante-dix, l'agglomération brestoise travaillait à un POS communautaire. Pourtant cette nouvelle démarche, associant trois documents, s'est avérée singulière.

L'intégration des PLH, PDU et PCET dans le PLUi a demandé une organisation matérielle et humaine conséquente. La conduite politique était assurée par un groupe de pilotage, instance de validation formelle, et par un groupe opérationnel assumant la supervision de l'avancement du processus.

Sur le plan technique, le fait que l'essentiel des compétences requises se trouvent regroupées dans une même direction générale adjointe (habitat, urbanisme, déplacements, développement économique) a constitué un atout majeur. Trois assistants à maîtrise d'ouvrage extérieurs sont intervenus : sur l'animation de projet, sur l'assistance juridique et sur l'évaluation environnementale. Les étu-

des préalables ont été réparties entre les services de la collectivité, l'agence d'urbanisme et des bureaux d'études extérieurs. Outre son rôle dans les études (foncier économique, études spatialisées), l'ADEUPa a réalisé plusieurs pièces du document : le diagnostic territorial, le Plan d'aménagement et de développement durable, l'OAP habitat et une partie de l'OAP environnement relative à la trame verte et bleue urbaine.

Une méthode de travail transversale

La cellule ensemble, composée de la Direction des dynamiques urbaines et de l'ADEUPa, a veillé à ce que les groupes thématiques qui associaient élus, techniciens, personnalités publiques associées, etc., comme les ateliers techniques regroupant des professionnels, travaillent de manière transversale. La présence d'un animateur extérieur dont le rôle était d'inciter les responsables des groupes et des ateliers à s'emparer des autres thématiques a été déterminante.